

**Pour l'amour des enfants,  
ne signez pas le registre.**

**Il n'y a pas d'autres sites.**

**L'école ne sera pas agrandie.**

**Le parc et ses installations seront maintenus.**

**Voici les preuves à l'appui...**





**LA COMMISSION SCOLAIRE  
MARGUERITE-BOURGEOYS (CSMB)  
DOIT CONSTRUIRE EN URGENCE  
UNE NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE  
À L'ÎLE-DES-SŒURS. CE DEUXIÈME  
ÉTABLISSEMENT EST PRIMORDIAL  
POUR LES RAISONS SUIVANTES :**

- > L'actuelle école primaire Île-des-Sœurs a atteint sa capacité maximale, soit 960 élèves.
- > Les prévisions du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) font état d'une hausse de 35 % du nombre d'élèves à L'Île-des-Sœurs entre 2010 et 2014.
- > En réponse aux demandes des familles de L'Île-des-Sœurs et à la suite des démarches de la CSMB, le MELS a alloué, en avril dernier, 10,5 millions de dollars pour la construction d'une école dans ce quartier.
- > La CSMB se doit d'assurer sa mission de scolariser les enfants demeurant sur son territoire.

**LA CSMB EST BIEN CONSCIENTE QUE LE TERRAIN SÉLECTIONNÉ PAR L'ARRONDISSEMENT DE VERDUN, SOIT CELUI SITUÉ DANS LE PARC DE LA FONTAINE, CONSTITUE UN SITE DE GRANDE VALEUR, TANT POUR LES CITOYENS QUE POUR LES ENFANTS DE L'ÎLE-DES-SŒURS. CE SITE DE CHOIX PERMETTRAIT À LA CSMB DE CONSTRUIRE :**

- > Une école à dimensions humaines, comprenant 21 classes (3 maternelles, 18 primaires) réparties sur trois étages, sans possibilité d'agrandissement.
- > Une école d'élèves marcheurs, qui limite le transport par autobus scolaire.

- > Un gymnase double qui, grâce à une collaboration avec l'arrondissement, servirait la communauté de L'Île-des-Sœurs.

*Une deuxième école primaire à L'Île-des-Sœurs: pour les enfants et la communauté.*



## *Pas dans mon parc...*



FRANÇOIS CARDINAL

francois.cardinal@lapresse.ca

**Q**u'est-ce qui est plus important pour une communauté, un parc ou une école? C'est la question que pose le débat enflammé qui secoue L'Île-des-Sœurs depuis quelques mois.

Dotée d'une seule école aussi vaste que bondée, l'île se voit obligée d'en construire une seconde, d'ici 2013. Après avoir soigneusement étudié chacun des 24 terrains potentiels, l'arrondissement a jeté son dévolu sur un unique espace... vert. Les riverains se sont aussitôt levés d'un bloc, scandant «un parc, c'est sacré».

---

*Les opposants à la construction d'une école à L'Île-des-Sœurs veulent préserver leur quiétude, pas le parc.*

---

Belle polémique sur papier... Mais dans les faits, on est loin du débat moral sur l'avenir de la Cité. Les riverains, manifestement, ne veulent pas tant conserver le parc de la Fontaine... qu'éloigner toute école du voisinage et surtout, le bruit qui s'en échapperait.

D'abord, précisons qu'aucun espace vert ne disparaîtra. La nouvelle école n'empiétera que sur... 10 % du parc. Mieux encore, elle sera construite là où se trouvent actuellement un parc à chiens sans gazon et un stationnement en béton! On est loin du saccage d'un précieux écosystème...

Ensuite, l'arrondissement s'est engagé à respecter TOUTES les recommandations du comité

de travail ad hoc, dans lequel se trouvaient des opposants. En un mot: tout ce qui sera chambardé sera réimplanté.

On craignait la perte d'espace vert? La rue Place de la Fontaine sera fermée pour agrandir le parc (sans compter la cour verte, le toit végétal et les arbres supplémentaires). On tenait à la piscine et aux terrains de tennis? Ils seront conservés. Au parc à chiens? Déplacé. Au chalet de la piscine? Reconstitué à même l'école.

Enfin, tous les désagréments soulevés par les opposants ont trouvé solution... On ne voulait pas perdre le stationnement sur rue? Chaque espace sera déplacé en sous-sol, sous l'école. On ne voulait pas de trafic additionnel dans la rue Berlioz? On a changé l'entrée de côté. On craignait un éventuel agrandissement du bâtiment? Seul l'espace nécessaire pour l'école a été dézonné.

Il est vrai qu'à ses débuts, le projet n'avait rien de bien harmonieux. Ce qui soulevait des questions quant au choix de vocation. Mais à force d'audiences publiques, de séances de conseil et de remue-méninges au sein du comité, l'arrondissement a réussi à améliorer le projet qu'elle doit adopter ce soir. Suffisamment, en tout cas, pour qu'il ne devienne un dangereux précédent.

On se retrouve ainsi avec un projet d'école bien pensé dans un parc (presque) entièrement préservé. Précisément l'équilibre que doit trouver une ville dont la priorité est de garder ses jeunes familles.

Bien difficile, tant les concessions ont été nombreuses, de comprendre l'acharnement des opposants. Rappelons-nous, d'ailleurs, que ce n'est pas la première fois que les résidents de L'Île-des-Sœurs se battent pour éloigner les enfants de leur cour. En 2009, un groupe de résidents d'une tour voisine avait déposé une pétition dans le but de faire fermer un parc pour enfants, sous prétexte qu'ils riaient et criaient trop fort...

Un parc, c'est sacré vous dites?



Henri-François Gauthrin  
Député de Verdun  
Leader parlementaire adjoint du gouvernement

Verdun, 12 octobre 2011

Chers voisins et voisines,

Le débat sur la nouvelle école sur l'Île des sœurs doit tirer à sa fin. Il ne me semble pas inutile de rappeler la situation :

1. La nécessité de construire une nouvelle école primaire sur l'Île des sœurs, et ce, très rapidement me semble une évidence compte tenu de la rapidité de la croissance de la population d'âge scolaire. En effet à la rentrée 2005 l'école de l'île accueillait 661 élèves, ce qui en faisait déjà une grosse école primaire. À la rentrée 2011, elle accueille 975 élèves, elle est la plus grosse école primaire au Québec. La disponibilité des locaux y rend quasi impossible l'application des ratios maîtres-élèves fixés par le ministère de l'Éducation. De plus, les démographes projettent qu'en 2019 le nombre d'élèves d'âge scolaire pour le primaire varierait entre 1500 et 1600 élèves. Il faut donc construire une nouvelle école et le faire vite. Si les prévisions démographiques se confirment, c'est même une troisième école dont l'île aura besoin d'ici dix ans.
2. J'ai soutenu les démarches de la commission scolaire auprès du ministère de l'Éducation pour y obtenir le financement d'une nouvelle école. Ces démarches ont été couronnées de succès et la ministre de l'Éducation a alloué les fonds nécessaires à la construction d'une nouvelle école. Si le gouvernement provincial finance la construction, si la commission scolaire Marguerite Bourgeoise est le maître d'œuvre, il incombe à la municipalité de fournir le terrain.
3. L'arrondissement de Verdun a initialement identifié le parc de la Fontaine pour y situer cette école. Tout emplacement engendre une certaine nuisance. Le choix initial du parc de la Fontaine avait pour effet de :
  - a. Diminuer la superficie consacrée aux espaces verts
  - b. Créer des difficultés de circulation sur la rue Berlioz à l'entrée et à la sortie des classes.
4. Un comité de citoyens, formé par l'arrondissement, a travaillé pour modifier le projet initial afin d'en atténuer les effets néfastes. Un second groupe, animé de la volonté de préserver le peu d'espace vert de l'île, a recherché d'autres emplacements sur l'île pour y situer l'école.

Edifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.15  
Québec (Québec) G1A 1A4  
Téléphone : 418 646-7497  
Télécopieur : 418 643 0241

Adresse de circonscription  
4110, rue Wellington  
Bureau 501  
Verdun (Québec) H4G 1W7  
Téléphone : 514 756-7560  
Télécopieur : 514 756-1136

hf.gauthrin@asnat.qc.ca

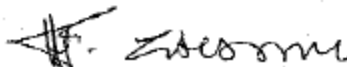
5. Le premier comité a modifié le projet de la façon suivante : l'accès à l'école se ferait à partir du boulevard de l'Île des sœurs, et ne pourrait se faire à partir de la rue Berlioz. Ceci règle le problème de circulation sur la rue Berlioz. De plus, l'empreinte écologique sur le parc serait limitée, grâce à un stationnement intégré, ce qui en préserve la plus grande partie.
6. Le second groupe a identifié un certain nombre de sites alternatifs pour y construire l'école soit :
  - a. Parc Maynard-Ferguson (proche de Symphonia)
  - b. Une partie du golf
  - c. Les maisons-du lac
  - d. Tours symphonia
  - e. Le chemin du golf
  - f. Parc Archambault

Les sites a, b, c, d, ne peuvent être utilisés, car au moment où l'ancien propriétaire les a cédés à la ville il était clairement indiqué que l'arrondissement devait les rétrocéder s'il ne l'utilisait pas pour des fins de parc ou de golf.

Le site e nécessiterait un long processus d'expropriation; de plus, l'arrondissement s'est engagé à ne pas en modifier le zonage pour une période de deux ans. Il ne peut, d'après moi, être utilisé pour une construction rapide.

Le site f a été pollué et des études sont nécessaires pour savoir s'il serait admissible à une construction, particulièrement à la construction d'une école.

7. Il ne reste que le projet amélioré du parc de la Fontaine pour y construire l'école dans des délais acceptables.
8. Il importe cependant que l'arrondissement, comme le maire l'a annoncé, s'engage à ce que la partie restante du parc soit préservée et qu'advenant, dans le futur, le besoin d'une troisième école celle-ci ne soit pas bâtie sur la partie résiduelle du parc.
9. Je demande donc à tous mes concitoyens de soutenir ce projet de façon à ce que nous puissions offrir, à temps, à nos plus jeunes l'environnement scolaire adéquat auquel ils ont droit.



Henri-François Gautrin  
Député de Verdun



## Isabelle Pagé

Native de Chicoutimi, Isabelle est un bleuet qui a grandi dans la ville de Québec. Très jeune, elle sait qu'elle veut travailler dans les médias. Après son baccalauréat en communications de l'Université Laval, la station Télé-4 de Québec l'engage comme chroniqueuse culturelle.

[Biographie complète](#)

J'ai toujours pensé que ça prenait un village pour élever un enfant, comme le dit le dicton. On est beaucoup plus fort quand on s'entoure et qu'on accepte qu'on n'est pas les seuls, en tant que parents, à pouvoir répondre aux besoins de nos enfants.



J'habite dans l'arrondissement de Verdun Ile-des-Sœurs pour ne pas le nommer. Là, où a lieu un débat de société ces jours-ci.

Avec toutes les nouvelles constructions, la population ne cesse de s'agrandir et le nombre de jeunes familles a décuplé depuis les dernières années. Ce qui a pour effet que l'école primaire existante a atteint sa pleine capacité avec plus de 1000 élèves. Quand mon fils a fait sa rentrée à l'école l'année dernière, il y avait 8 classes de maternelle! C'est plus gros qu'une polyvalente... Vous comprendrez que le besoin pour une nouvelle école est urgent! Je ne sais pas si vous avez déjà mis les pieds sur l'Ile-des-Sœurs. Si oui, vous avez constaté, en faisant le tour, que le nombre de terrains disponibles ET susceptibles de recevoir une nouvelle école est pratiquement nul. Après avoir étudié quelques possibilités, la municipalité a proposé à la population l'option qui, selon eux, était la plus envisageable: le parc de la Fontaine. Comme tout parc digne de ce nom, il est adjacent à des résidences privées et à des tours à condo. Pour faire une histoire courte, disons que le zonage doit être changé pour que la construction d'une école soit possible et que les zones qui touchent au parc peuvent s'y objecter. Voilà le coeur du débat!

### **Personne ne veut d'une école dans sa cour!**

Depuis quelques mois, les réunions se succèdent et les opposants au projet prennent de la force. Comme dans tout débat, de mauvaises informations circulent et séparent de plus en plus la population. Les opposants n'ont, pour la plupart, pas d'enfants en âge de fréquenter une école primaire et donc beaucoup de temps à consacrer à monter leur dossier. À l'opposé, les principales personnes concernées par le projet, les parents d'enfants d'âge préscolaire comme moi, n'ont peu ou pas de temps pour assister à des réunions et se prononcer sur le sujet. Ce qui a pour résultat que le mouvement des gens contre le projet se renforce et alors que les gens favorables au projet se taisent et pensent à tort que le gros bon sens va l'emporter et que la nouvelle école va voir le jour à temps.

Si la construction de la nouvelle école ne se fait pas dans les plus brefs délais, les enfants devront traverser le pont et aller à l'école à Verdun, ce qu'aucun parent ne désire. Pourquoi envoyer les



## Isabelle Pagé

Native de Chicoutimi, Isabelle est un bleuet qui a grandi dans la ville de Québec. Très jeune, elle sait qu'elle veut travailler dans les médias. Après son baccalauréat en communications de l'Université Laval, la station Télé-4 de Québec l'engage comme chroniqueuse culturelle.

[Biographie complète](#)

enfants à l'école si loin quand ce serait possible de se rendre à l'école à pied?

Un long processus a été mis sur pied pour bonifier le projet et écouter tous les intervenants afin de satisfaire le plus grand nombre et offrir à la population une belle école dans un parc.

Une école, c'est bruyant de 8 h à 16 h. Le soir, c'est désert et les week-ends aussi. Est-ce que les cris et les éclats de rire des enfants dans une cour d'école, c'est si dérangeant?

Ce n'est pas un centre d'achat qu'on veut construire... mais une école! Un lieu d'échange et d'enseignement essentiel et incontournable pour construire la société de demain. Est-ce que la quiétude de chacun passe avant l'instruction? L'éducation est la base d'une société riche et saine. On vit dans un pays privilégié où tous les enfants ont droit et ont accès à l'éducation. Pourquoi quand vient le temps de construire une école tant de gens s'y opposent? Je ne comprends pas...

Pour avoir assisté à une réunion sur le sujet au printemps dernier, je vous assure que ce que j'ai vu et entendu m'a attristée. Imaginez, malgré tous les efforts des partis concernés pour faire de ce projet une réalité, nous irons fort probablement en référendum pour décider du sort de nos enfants! Quelle sorte d'exemple donne-t-on à nos petits? Où est la notion de compromis? La communauté va être déchirée en « pour » et en « contre ». Belle ambiance!

Qu'on ait ou non des enfants, on a tous un jour été petit et on a tous eu la possibilité d'aller à l'école du quartier. Une école près de chez nous, si proche qu'on pouvait même retourner dîner à la maison. Nos amis habitaient à un coin de rue et tout se faisait à pied, ou presque! Si on a eu cette chance, pourquoi nos enfants ne peuvent-ils pas en avoir une aussi, une école de quartier?

On a besoin d'une école, il faut la construire rapidement pour accueillir les enfants au meilleur endroit possible. Point final!

Je suis triste de voir à quel point nous vivons dans un monde individualiste. Le besoin d'une école est celui de toute une communauté. C'est la société au grand complet qui a besoin de cette école, pas seulement les familles concernées aujourd'hui. C'est l'avenir! Nos enfants vont la fréquenter, nos petits-enfants aussi. Qui sait, peut-être que cette école formera l'avocat dont vous aurez besoin dans quelques années pour régler un litige, ou le médecin qui vous guérira d'un cancer ou d'une mauvaise fracture.

J'espère de tout coeur que la population va entendre raison et que cette école verra le jour. Une école dans une communauté, c'est une véritable richesse!

Isabelle Page





## Recommandations du Comité de travail sur l'amélioration du parc de la Fontaine et l'intégration d'une école

### Contexte

Le 5 avril dernier, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MÉLS) a annoncé l'octroi d'une allocation de 10,5 millions de dollars pour la construction d'une nouvelle école dans le quartier de L'Île-des-Sœurs. Cette école comprendra vingt-et-une (21) classes, soit trois (3) classes de maternelle et dix-huit (18) classes de niveau primaire, en plus d'un gymnase et des locaux afférents. L'allocation du MÉLS ne couvrant que les coûts de construction, l'arrondissement doit offrir un terrain à la Commission scolaire pour réaliser le projet.

Dès lors, l'arrondissement a procédé à l'évaluation des différents sites potentiels en vue de la construction de la nouvelle école. Le parc de la Fontaine a été retenu comme étant le seul site adéquat pour recevoir le projet. Comme le règlement de zonage ne permet cependant pas cet usage, une modification au règlement est nécessaire. Selon la procédure exigée par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), les personnes habiles à voter des zones contiguës peuvent s'opposer à cette modification.

Conscient de la controverse entourant cette démarche, le Conseil d'arrondissement a mis en place une procédure de consultation publique particulière. Le 11 mai, l'arrondissement et la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) présentaient aux citoyens les différents sites analysés et les raisons du choix du parc de la Fontaine. La consultation publique du règlement 1700-85 modifiant le règlement de zonage a eu lieu le 18 mai. Lors de cette soirée, l'arrondissement a expliqué le contenu du règlement ainsi que les prochaines étapes du processus d'adoption.

Étant donné l'importance du mouvement d'opposition, le Conseil a déclaré le 24 mai dernier le report de l'adoption du second projet de règlement 1700-85 afin de mettre en place un comité de travail composé de citoyens pour et contre le projet, mais habitant dans les zones concernées.

### Travail du comité

Le comité composé de dix (10) personnes s'est rencontré à trois reprises. La première rencontre a eu lieu le 6 juin : l'arrondissement a présenté au comité les différentes options d'aménagement du parc.

Voici les principes qui se sont dégagés des échanges :

- Dézoner uniquement l'espace nécessaire pour l'école
- Déranger le moins possible les résidents des zones contiguës
- Empêcher toute expansion de l'établissement scolaire qui pourrait être implanté
- Placer l'école et la cour approximativement à égale distance des résidences limitrophes
- Préserver le maximum, voire la totalité, des espaces verts du parc

- Intégrer les installations du chalet de la piscine à l'école pour remplacer l'édifice désuet
- Déplacer au besoin les terrains de tennis et la piscine
- Relocaliser au besoin le parc à chiens
- Préserver et améliorer la voie de passage derrière les maisons de la Place du Soleil
- Aménager un débarcadère ou un accès à partir du boulevard de L'Île-des-Sœurs
- Ne pas augmenter la circulation sur la rue Berlioz
- Intégrer l'architecture de l'école avec le parc et l'harmoniser avec les bâtiments environnants
- Préserver toutes les fonctions actuellement présentes dans le parc
- Rénover et améliorer les équipements qui en ont besoin

À la réunion du 13 juin, l'arrondissement a présenté au comité un concept issu de ces lignes directrices. Le comité s'est alors efforcé de le bonifier. À la demande du comité, l'arrondissement a aussi organisé une troisième réunion visant à revoir les vingt-quatre (24) autres sites en vue de confirmer le choix du parc de la Fontaine comme étant le seul endroit gratuit, sécuritaire et accessible à courte échéance.

### **Recommandations**

- Un zonage parcellaire (*spot zoning*) sera adopté.
- L'école sera un établissement 3-18 sans possibilité d'agrandissement, construit sur le terrain de stationnement du parc, le parc à chiens et le terrain présentement occupé par le chalet de la piscine.
- L'école comprendra une partie qui servira de « chalet de piscine ».
- La cour d'école sera localisée de manière à minimiser les impacts sur le voisinage
- La cour d'école devra respecter le principe des cours « vertes »
- La rue Place de la Fontaine sera fermée pour agrandir le parc.
- L'accès véhiculaire à l'école se fera uniquement par le boulevard de L'Île-des-Sœurs.
- Après la construction de l'école, advenant une augmentation notable de la circulation sur Berlioz depuis le boulevard de L'Île-des-Sœurs, des mesures de mitigation seront mises en place (exemple : interdiction de virage à droite sur la rue Berlioz aux heures de pointe).
- Un stationnement sera intégré au bâtiment.
- Le toit de l'école sera végétalisé.
- Les arbres affectés par la construction seront relocalisés ou remplacés.
- À la fin des travaux de construction de l'école, il y aura plus d'arbres dans le parc qu'il y en a en ce moment.
- La clôture de la cour d'école devra être en fer ornemental.

Le plan ci-joint illustre le concept recommandé par le comité.

En conclusion, dans une vision à long terme, il est recommandé d'entreprendre dès maintenant des démarches en vue d'acquérir un terrain pour des besoins communautaires ou institutionnels.



Association  
des propriétaires  
et résidents  
de L'Île-des-Soeurs

[www.aprids.ca](http://www.aprids.ca)

## **Une école au parc de la Fontaine**

### **Bloquer le changement de zonage :**

- C'est prendre le risque que le changement de zonage d'un terrain privé soit bloqué par référendum, donc pas d'école à l'île
- C'est prendre le risque que Montréal n'autorise pas l'emprunt pour l'achat d'un terrain privé, donc pas d'école à l'île
- C'est prendre le risque que le règlement d'emprunt, si autorisé par Montréal, soit bloqué par référendum, donc pas d'école à l'île
- C'est se préparer à une hausse des taxes foncières pour rembourser l'emprunt ( $\pm$  7 millions \$) pendant 20 ans, ou à une taxe spéciale salée pendant quelques années
- C'est certainement reporter l'ouverture de l'école d'au moins 2 ans et forcer élèves et parents à passer des heures dans la circulation chaque semaine pour aller à Verdun
- C'est rater l'occasion d'améliorer le parc de la Fontaine
- C'est laisser la Commission scolaire choisir un emplacement à Verdun pour nos enfants

**Ne signez pas le registre !**

N'allez pas signer le registre d'opposition

## Dites oui au projet visionnaire de l'école primaire du parc de la Fontaine

Chers voisins, le processus d'aménagement d'une deuxième école primaire au parc de la Fontaine est maintenant enclenché. Tous les citoyens des huit zones contiguës au parc seront sollicités au cours des prochains jours pour s'opposer au projet. Un référendum pourrait en résulter et coûter à tous les contribuables quelque 60 000 \$, sans compter les débats jusqu'en janvier 2012.

Plusieurs milliers de citoyens, parents et grands-parents en faveur de cette deuxième école primaire au parc de la Fontaine vous demandent de ne pas bloquer ce projet rassembleur, visionnaire et éducatif. Nous croyons que nos enfants méritent ce qu'il y a de mieux pour apprendre et grandir droits comme des arbres dans un milieu d'apprentissage exceptionnel.

Déjà en 1985, les parents et politiciens de l'époque ont été visionnaires en construisant la première école primaire de L'Île dans le parc Elgar, aux abords de la forêt du domaine Saint-Paul. Ce parc-école, qui a vu grandir des milliers d'enfants depuis près de 25 ans, est lui aussi entouré de terrains de tennis, d'une piscine, de structures de jeux, de maisons, d'appartements, de parents et d'enfants qui marchent tous les jours vers l'école. Et 25 ans plus tard, tous les citoyens du quartier, et de L'Île, peuvent encore jouer au tennis, se baigner, marcher et pique-niquer à proximité de l'école, car le parc Elgar est toujours là.

Ce concept de parc-école a fait des petits au cours des années et est devenu un modèle. Terrebonne, Longueuil, Valleyfield, le quartier Saint-Sauveur à Québec, Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Joseph en Abitibi ne sont que les

derniers exemples de municipalités fières d'offrir des parcs-écoles de qualité à leur jeunesse. Eux aussi ont compris que la réussite scolaire passe inévitablement par un environnement sain où les jeunes peuvent apprendre, bouger et s'amuser, et où les enseignants aiment travailler.

Nous aussi, nous voulons que nos enfants apprennent, jouent et grandissent dans le respect de l'équilibre que les humains doivent atteindre avec la nature, en voyant des arbres à leur fenêtre et dans leur cour plutôt qu'une autoroute, un pont ou le mur d'un édifice.

Malheureusement, un noyau d'opposants ne veut pas de ce parc-école et préfère reléguer nos enfants dans des zones contaminées, où même les promoteurs hésitent à construire, ou sur des terrains accessibles en autobus seulement. Par leur entêtement à défier les autorités compétentes, ils compromettent la construction de l'école, ce qui pourrait amener des centaines d'enfants à poursuivre leur enseignement à Verdun dès 2012.

Au nom de leur propre confort, les tenants du non sont prêts à mettre en péril l'éducation de milliers d'enfants, sur plusieurs années à venir, pour sauvegarder un stationnement en asphalte et un parc à chiens. Et ils font fi de toutes les bonifications apportées au projet pour continuer et continuer à s'opposer. Ils nous demandent à tous, collectivement, d'être gênés d'utiliser le parc de la Fontaine pour y construire une école primaire alors que plusieurs lieux d'apprentissage renommés, du primaire à l'université, au Québec et partout dans le monde, offrent leurs services dans des espaces entourés de nature.

### APPUIS

Plusieurs autres ont compris la valeur de ce projet et l'appuient publiquement :

- le ministère de l'Éducation;
- l'administration municipale de Verdun;
- la commission scolaire;
- l'association des résidents et propriétaires de notre quartier (APRIDS);
- le député du comté Henri-François Gauthier;
- le maire de l'arrondissement Claude Trudel;
- la fédération des comités de parents du Québec;
- le comité des parents « Dessine-moi une école »;
- et des milliers de résidents.

Chers voisins, nous disons oui à ce projet communautaire et innovateur de développement durable; oui au désengorgement de l'école actuelle qui compte déjà 975 enfants; oui à cette école qui ne sera jamais agrandie; oui à cette vision d'école verte vers où les enfants marcheront matin et soir avec leurs parents; oui à la possibilité de jouer au parc, à la sortie de l'école, pour faire de l'exercice plutôt que se transporter, deux fois par jour, dans un autobus coincé dans la circulation.

Nous disons aussi oui au réaménagement du chalet et des espaces de jeux collectifs; oui à la végétalisation de la rue de la Fontaine; oui aux nouveaux arbres plus nombreux qu'avant; oui à la relocalisation de l'accès routier par le boulevard de L'Île; oui à l'utilisation du gymnase et des équipements les soirs, le week-end et pendant les vacances estivales.

**Chers voisins, si le parc de la Fontaine est sacré, nos enfants le sont tout autant. Laissons-les croître ensemble pour un avenir meilleur.**

N'allez pas signer le registre.

You speak English? Read this text at [www.construisonsnotreparc-ecole.com](http://www.construisonsnotreparc-ecole.com)

Si habla español, puede leer este artículo en [www.construisonsnotreparc-ecole.com](http://www.construisonsnotreparc-ecole.com)

Publicité publiée dans le Magazine de L'Île-des-Sœurs et payée par des parents et grands-parents qui croient que les enfants doivent grandir droits comme des arbres et apprendre dans le meilleur lieu possible pour leur épanouissement.

